

Lettre d'information de la mairie de Montendre - Chardes - Vallet 29 rue de l'Hôtel de Ville 17130 Montendre
Tél. : 05 46 46 20 84 ; mairie@ville-montendre.fr ; site : www.montendre.fr

Madame, Monsieur,

Depuis le 17 mars dernier, nos services continuent à fonctionner en service minimum. Nous assurons au mieux les principales missions de service public tout en veillant à la nécessaire protection de nos agents.

Pour vous informer des services qui sont malgré tout maintenus, mais aussi des décisions prises et des actions menées depuis la mi-mars, j'ai le plaisir de vous adresser cette lettre.

Prenez soin de vous et de vos proches et restez chez vous dans la mesure du possible jusqu'à ce que l'état d'urgence sanitaire soit levé.

Ne sortez que lorsque c'est nécessaire et ayez toujours sur vous votre autorisation de sortie.

Sincèrement,

Patrick Giraudeau
Maire de Montendre Chardes Vallet

PLATEFORME Montendre SOLIDARITÉ «COVID-19»

La municipalité de Montendre-Chardes-Vallet a mis en place une plateforme téléphonique destinée à enregistrer d'une part les demandes des personnes isolées, et d'autre part, les offres d'entraide de bénévoles, prêts à aider leurs concitoyens en cette période difficile.

- **Vous êtes une personne isolée, fragile, vulnérable**, vous avez des besoins particuliers face à cette crise ? Appelez la mairie 05 46 49 20 84 (du lundi au vendredi 8h/12h et 14h/17h)
- **Vous êtes un citoyen en bonne santé, un bénévole associatif, volontaire** pour aider vos concitoyens en cette période difficile ? Inscrivez-vous au 05 46 49 20 84 (du lundi au vendredi 8h/12h et 14h/17h). Vous serez contacté en cas de besoin.

#JeVeuxAider

PANNEAUPOCKET

Restez connecté 24h /24 et 7j /7 avec l'actualité de Montendre grâce à l'application Panneau-Pocket.

C'est gratuit ; je télécharge Panneapocket sur mon smartphone ou ma tablette et je choisis «Montendre» : je reçois les informations actualisées et les alertes au fil de la journée).

Cellule de crise

Depuis le début de la crise sanitaire, l'ensemble des décisions et des mesures d'urgence sont prises dans le cadre d'une cellule de crise animée par le maire. Cette organisation permet de mener des actions avec réactivité et efficacité et de pourvoir à toutes les urgences ou besoins de la population.

Continuité du service public communal

Nos mairies sont fermées au public mais une permanence physique et téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h à la **mairie de Montendre** au 05 46 49 20 84. tandis que les autres agents administratifs poursuivent leurs mission en télétravail.

Une sonnette a été installée au portail de la mairie et nous permet de recevoir ou de donner des documents indispensables (état civil, autorisations de sortie dérogatoires) mais aussi de remettre les sacs jaunes de tri sélectif.

L'accueil des enfants des personnels prioritaires est assuré dans les locaux de l'école maternelle (1 enseignant volontaire + 2 agents communaux) en période scolaire. Le centre social LA Maison Pop' a pris le relais pendant les vacances scolaires en partenariat avec la Mairie.

Depuis le début de la crise, **la police municipale** assure un service 7/7 jours et effectue des patrouilles avec la gendarmerie.

Ils rappellent la règle et verbalisent les contrevenants qui sortent sans autorisation valable et ceux qui ne sont pas munis de leur attestation.

Ordures ménagères - déchetterie

Les collectes d'ordures ménagères et de tri sélectif ont été maintenues. Des rouleaux de sacs jaunes sont disponibles sur demande en mairie (sonner au portail) et / ou sur demande dans les commerces de proximité ouverts pendant la crise qui ont accepté d'assurer ce service.

La Communauté de communes a réouvert la déchetterie de Montendre pour les particuliers et les professionnels sous conditions.

Il faut prendre RDV au 05 46 48 78 34 entre 9h-12h et 14h-17h et respecter ces conditions :

- Venir avec la feuille A4 ou sera inscrit le numéro de votre RDV.
- Le port du masque est recommandé
- Venir avec son propre matériel (balai, pelle) et son produit désinfectant.
- Etre muni de sa pièce d'identité.

L'aide alimentaire se poursuit

Parce que les difficultés économiques sont accentuées par la crise, l'aide aux plus démunis n'a pas cessé.

La **Banque Alimentaire** continue de fonctionner ; ses bénévoles assurent chaque semaine des livraisons de colis au domicile de leurs bénéficiaires.

Les **Restos du Cœur** procèdent quant à eux à une distribution de colis déjà préparés dans leurs locaux 5 rue de Tivoli, les lundis des semaines paires, de 13h30 à 17h.

Les gestes barrières sont strictement appliqués : respect de distances de sécurité entre les personnes (bénéficiaires et bénévoles), port de gants et de masques pour les bénévoles.

Masques tissus Masques jetables

Les masques tissus à la norme Afnor sont une alternative intéressante pour le grand public. Ils protègent de façon relative les individus des postillons et autres projections organiques. Ils sont lavables à 60° et réutilisables.

C'est pourquoi nous allons doter chaque Montendrais de deux masques de ce type :

- La moitié de cette dotation provient de l'opération «*un masque pour tous*» initiée par le Département de la Charente-Maritime ;
- Nous avons acheté la seconde moitié à un fournisseur local ; elle comprendra des modèles spécifiques, adaptés aux enfants.

Ces masques vous seront distribués aux alentours du 13 mai.

Nous avons également été approvisionnés par la Communauté des Commune de Haute Saintonge en **masques jetables** et en **gel hydro alcoolique**. Ces produits sont destinés aux agents de la collectivité, notamment ceux qui travaillent au contact du public ainsi qu'aux entreprises locales si besoin, pour leur permettre de reprendre leur activité tout en garantissant la sécurité de leurs salariés.

Attestations dérogatoires

Le confinement étant la règle, à chaque sortie, vous devez être muni, soit de votre attestation individuelle dérogatoire, soit de votre justificatif de déplacement professionnel remis par votre employeur et d'un titre d'identité.

Ces autorisations sont obligatoires.

Si vous n'avez pas la possibilité d'imprimer cette autorisation de sortie, vous pouvez vous en procurer à la mairie en sonnant aux heures d'ouverture (lundi au vendredi - 8h à 12h et 14h /17h).

Vous pouvez également la générer facilement sur votre smartphone en allant sur ce lien : <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/> pour chaque sortie.

La non-présentation de cette autorisation vous expose à une **contravention de 135 €**.

SOLIDARITÉ encore

La Commune de Montendre a puisé dans ses stocks pour ravitailler les cabinets infirmier et médical de Montendre, celui de Bussac-Forêt et l'ADMR en gel hydro-alcoolique, blouses, masques jetables et gants.

Nous avons également anticipé la création d'un centre de dépistage COVID 19 qui sera opérationnel dans les 24 h en cas de demande du corps médical.

Marché du jeudi maintenu

Nous avons réussi à obtenir une dérogation pour que soit maintenu tout au long de la crise le marché du jeudi.

Une nouvelle organisation, respectant les **distanciations sociales et les gestes barrières**, a été mise en place et permet de s'approvisionner en produits frais et locaux.

Les policiers municipaux sont présents pour veiller au respect de ces consignes.

TOUS CONCERNÉS

Pendant la crise, et jusqu'au déconfinement, les services fonctionnent en mode réduit : de nombreux travaux et opérations d'entretien n'ont ainsi pas pu se réaliser.

Pourtant, chacun de nous peut, à la hauteur de ses moyens, participer au maintien de la qualité des espaces publics.

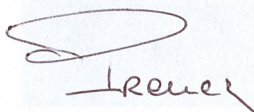
En respectant les consignes de ramassage des poubelles, en ramassant les crottes de chiens lorsque toutou fait sa balade quotidienne, en balayant devant sa porte ou en passant la tondeuse devant son pas-de-porte, nous pouvons tous contribuer, facilement, au maintien de la qualité de notre cadre de vie.

MERCI

UN GRAND MERCI... à tous ceux qui œuvrent chaque jour malgré cette crise et le danger de la contamination pour venir en aide aux plus fragiles.

MERCI aux bénévoles de la banque alimentaire et des restos du cœur, à l'ADMR et à ses employés, aux personnels des écoles et aux enseignants volontaires qui ont accueilli les enfants des soignants, aux pompiers, aux médecins et infirmières, aux pharmacies, aux agents des maisons de retraite, aux éboueurs, aux salariés des supermarchés, aux couturières qui fabriquent des masques, aux agents de la collectivité qui assurent la continuité du service public... et **MERCI** à vous tous qui, en toute discrétion, tendez une main secourable à vos concitoyens.

Chacun chez soi, tous ensemble !


Trenez
Soin de vous
